

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.28

Adhésion au groupement de commande entre VGA et les communes de Marmande et Tonneins pour la passation d'un accord-cadre de prestations de formations techniques

Le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans ce contexte, un accord-cadre pour la réalisation de formations techniques a été lancé en groupement en 2021. Cet accord-cadre arrivant à son terme en mars 2025 et afin de poursuivre le travail commun initié, le service ressources humaines de VGA propose de le relancer dans le cadre d'une convention de groupement.

Ce groupement est constitué en vue de la réalisation de formations techniques et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande entre VGA, la commune de Marmande et la commune de Tonneins conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Val de Garonne Agglomération assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification de l'accord-cadre.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement pour la part des prestations le concernant.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans le projet de convention constitutive joint à la présente délibération.

La commission compétente est celle du coordonnateur.

**Le Conseil Municipal,
 après en avoir délibéré,**

- Décide** d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation de formation techniques,
- Accepte** les termes de la convention constitutive de groupement annexée à la présente délibération,
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
 Françoise MARDIER

Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024.

La Secrétaire de séance
 Françoise VERDIER

Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET